



Université de Lorraine

34 cours Léopold | CS 25233 | 54052 Nancy cedex | France

NOTE DE CADRAGE

LABEL « ACCOMPAGNATEUR PÉDAGOGIQUE »

Le label « accompagnateur pédagogique »

Origine du projet

Depuis 2014, l'Université de Lorraine (UL) a installé la transformation des pratiques pédagogiques comme l'une des réponses possibles au besoin de renforcement de la qualité de ses enseignements, au développement de son attractivité et aux évolutions du contexte d'exercice de ses activités. Afin d'organiser ce processus de transformation pédagogique qui touchera à la fois les pratiques et les dispositifs, l'UL s'est dotée d'une instance de pilotage, le Comité Stratégique d'Ingénierie et d'innovation Pédagogique (CS2IP), et d'un service, le Service Universitaire d'Ingénierie et d'Innovation Pédagogique (SU2IP) rattaché à la Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DFOIP). Aujourd'hui, l'UL poursuit le processus en appui sur le SU2IP par la constitution d'un Réseau d'Accompagnateurs Pédagogiques (RAP). Le projet de ce réseau est soutenu par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et plus particulièrement par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 2016 « *Transformation pédagogique et numérique* ». Le RAP est animé et coordonné par le SU2IP. Les accompagnateurs pédagogiques sont identifiés comme des personnes ressources pouvant apporter des réponses aux besoins pédagogiques des enseignants du supérieur.

Depuis sa création, le SU2IP collabore étroitement avec l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Lorraine (ESPÉ) qui a notamment dans ses missions celle de participer aux actions de formation en direction des enseignants du supérieur. Ainsi, l'ESPÉ est associée à ce projet de label « Accompagnateur pédagogique ».

La démarche de labellisation consiste à proposer aux enseignants du supérieur qui le souhaitent une reconnaissance officielle par l'université des compétences spécifiques et supplémentaires développées dans le champ de l'accompagnement et de la formation de leurs pairs à la pédagogie universitaire. L'attribution du **Label** « Accompagnateur pédagogique », mis en place par l'Université de Lorraine, vise à reconnaître la maîtrise de ce corpus de compétences.

Ce **Label** constitue le premier modèle de certification de compétences d'accompagnement pédagogique dans l'enseignement supérieur.

Les objectifs du Label « Accompagnateur pédagogique »

La transformation pédagogique des universités passe inévitablement par l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants. L'accompagnement de cette évolution doit s'appuyer sur des compétences particulières développées au-delà du métier d'enseignant et du métier de chercheur.

Le **Label** a pour objectifs de reconnaître et de s'assurer de la réalité et de la qualité de ces compétences particulières qu'elles aient été développées dans un cadre formalisé ou non. Il a également pour ambition de se poser comme un élément de référence pour tout enseignant ou enseignant-chercheur désirant s'investir dans l'accompagnement pédagogique de ses pairs.

Ce **Label** s'adresse à tout enseignant exerçant dans le supérieur.

Le **Label** peut être obtenu à la suite d'une démarche personnelle du candidat qui s'engage dans le dispositif de reconnaissance des compétences proposé.

Organisation

1. Le référentiel de compétences

Le cadre de référence, conçu pour mettre l'ensemble des candidats au **Label** dans des situations comparables et équivalentes d'évaluation et de certification, est le référentiel de compétences de l'accompagnateur pédagogique (annexe 1).

Ce cadre de référence a pour objectif de garantir les exigences du **Label** et de permettre au candidat de faire reconnaître des compétences mises en œuvre à travers des activités plurielles.

Le cadre de référence de labellisation définit 4 domaines permettant de mobiliser l'ensemble des compétences du **Label** et de produire les éléments nécessaires à la constitution du dossier de compétences, à savoir :

- **Conception, mise en œuvre et évaluation de dispositifs de formation à destination des pairs**
- **Accompagnement des enseignants ou des équipes pédagogiques dans leur démarche de transformation pédagogique**
- **Mise en œuvre de démarches réflexives dans les activités professionnelles (enseignement, formation, accompagnement)**
- **Echanges, production, collaboration au sein de projets communs/collectifs**

2. L'élaboration du dossier de compétences

La mise en œuvre suppose une évaluation et une validation des compétences s'appuyant sur des pratiques concrètes dans un souci d'authenticité professionnelle et de réponse aux attendus du **Label**.

Cela se traduit par :

- la mise en place d'activités complexes et intégratrices d'un ensemble de compétences, représentatives des pratiques professionnelles. Spécifiquement, les pratiques d'accompagnement/ formation sont mises en œuvre depuis l'analyse des besoins jusqu'à l'évaluation des dispositifs proposés.
 - un travail réflexif sur l'expression des compétences qui permet d'entrer dans une démarche de professionnalisation. Ce travail se finalise à travers le dossier de compétences imposé pour la validation des compétences.
- ➔ **Un accompagnement à distance à la rédaction du ePortfolio sera proposé**

3. Le dispositif de certification

Tout enseignant du supérieur peut prétendre obtenir le **Label**.

Chaque année, une campagne de labellisation est mise en place par le comité de pilotage selon les étapes suivantes :

- Campagne d'ouverture annuelle
- Acte de candidature
- Accompagnement à la construction du dossier compétences
- Dépôt du dossier
- Autorisation de soutenance
- Soutenance orale
- Délibération du Jury
- Attestation (label)

L'enseignant qui souhaite obtenir le **Label** « Accompagnateur pédagogique » doit, lors de la campagne de candidature annuelle lancée conjointement par l'ESPÉ et le SU2IP :

- **Faire acte de candidature** à l'obtention du **label**, à l'attention de la Direction de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle, Service Universitaire d'Ingénierie et d'Innovation Pédagogique. Ce dépôt se fera par le biais du formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://sup.univ-lorraine.fr/labellisation-des-accompagnateurs/>

Les pièces suivantes devront être jointes :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- **Constituer un dossier de compétences** liées aux expériences d'accompagnement / formation sur la plateforme dédiée

L'autorisation de présenter une soutenance orale est accordée après examen du dossier de compétences par le jury du **Label**.

Présenter une soutenance orale.

- La soutenance donne lieu à un exposé oral au cours duquel le candidat prend appui sur une expérience d'accompagnement. Le candidat justifie ses compétences au regard du référentiel de compétences de l'Accompagnateur pédagogique.
- Un entretien permet de revenir sur certains points de l'exposé et d'élargir sur l'ensemble des compétences attendues.

Une attestation est délivrée par l'ESPÉ, au titre de l'UL, aux candidats retenus par délibération du jury.

L'inscription au **Label** est gratuite pour les enseignants et enseignants-chercheurs de l'université de Lorraine. Pour les autres candidats, les frais d'inscription au label sont fixés annuellement par le CA de l'université de Lorraine sur proposition du Conseil d'école de l'ESPÉ de Lorraine.

ANNEXE

Référentiel de compétences de l'Accompagnateur Pédagogique

Domaine 1 : Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de formation

1.1 Concevoir des dispositifs de formation centrés sur les questions de pédagogie de l'enseignement supérieur

- en analysant les besoins et attentes des publics visés
- en produisant un scénario de formation adapté au contexte (objectifs, activités, modalités, évaluations)

1.2 Animer des dispositifs de formation

- en conduisant des situations d'apprentissage diversifiées et en adaptant son rôle (posture, écoute, adaptation de la communication) à celles-ci : travail collectif, individualisé, en petits groupes, en présentiel ou à distance
- en modulant ou en modifiant, si besoin, le dispositif initialement prévu de façon à atteindre les objectifs visés

1.3 Évaluer des dispositifs de formation

- en concevant et mettant en œuvre des outils/méthodes/modalités d'évaluation adaptés aux dispositifs de formation
- en analysant objectivement les résultats pour réajuster les actions de formation en conséquence

Domaine 2 : Accompagner des enseignants ou des équipes pédagogiques dans leur démarche de transformation pédagogique

2.1 Analyser les besoins d'un enseignant ou d'une équipe

- en déployant différentes méthodes et techniques de recueil ou d'identification des besoins
- en analysant les résultats recueillis pour définir les besoins en lien avec le contexte de la demande

2.2 Produire un dispositif d'accompagnement

- en contractualisant avec les acteurs concernés un scénario et des démarches d'actions en cohérence avec l'analyse des besoins
- en concevant un dispositif de suivi et d'évaluation de l'accompagnement

2.3 Animer un dispositif d'accompagnement

- en garantissant la mise en œuvre du dispositif contractualisé
- en installant un environnement bienveillant et sécurisant pour les acteurs (confidentialité-neutralité)
- en modulant ou en modifiant, si besoin, le déroulement du dispositif dans le cadre de la contractualisation

Compétence 3 : Mettre en œuvre des démarches réflexives dans ses activités professionnelles (enseignement, formation, accompagnement)

3.1 Analyser son action dans une perspective d'explicitation

- en identifiant les problématiques qui apparaissent dans ses pratiques d'accompagnement et de formation
- en produisant des réponses fondées sur les cadres de références de l'accompagnement et de la formation

3.2 Inscrire son action dans une démarche d'amélioration continue

- en identifiant des points d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences
- en approfondissant et en actualisant avec méthode ses connaissances sur l'évolution du métier d'enseignant et de formateur

Compétence 4 : Échanger, produire, collaborer au sein de projets communs/collectifs

4.1 Communiquer au sein d'un collectif

- en contribuant à l'organisation des procédures de communication
- en facilitant la circulation de la pluralité des points de vue
- en agissant de façon éthique et responsable

4.2 Participer à une production ou une réflexion collective

- en contribuant à l'organisation des dispositifs nécessaires à une production ou une réflexion au sein d'un collectif
- en collaborant à une production ou une réflexion dans le respect des objectifs et des processus fixé